

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86  
Quorum 70  
Votants 78  
Suffrages exprimés : 78

### DATE DE CONVOCATION

11 juin 2021

### DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2021

## Séance du 28 juin 2021

N°210628-100

L’an deux mil vingt et un, le 28 juin à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ÉTIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT.

### Étaient absents représentés par leur suppléant :

Pascal BAILLET représenté par Jacques THIOULENT  
Patrick VICTOR représenté par Antoine GODEFROY

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Isabelle COMONT a donné pouvoir à Jean-François BUREL  
Valérie CORCEL a donné pouvoir à Philippe CABIN  
Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jean-François BUREL  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY  
Marc MUSONI a donné pouvoir à Catherine BONS  
Eric SIMON a donné pouvoir à André-Pierre BOURDON  
Jean-Pierre THÉVENOT a donné pouvoir à Barbara LANGE

### Absents :

Emmanuel BOUST, Marie-Louise DOULET, Philippe DUFOUR, Patrice FAUCON, Rémi HEROUARD, Pierre-Yves JEGAT, David LAMBION, Pascal LARGILLET.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Luc POLINSKI a été élu secrétaire de séance.

\* \_ \* \_ \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que l'ensemble des propositions ci-dessous ont été intégrées au BP 2021,

1) Création/transformation d'emplois à la DSAP :

- Considérant qu'afin de stabiliser les effectifs au niveau du personnel d'encadrement des structures de la DSAP, il est proposé de procéder à la création de cinq emplois d'adjoints d'animation à temps non complet (un emploi à 31.5/35<sup>ème</sup>, trois emplois à 27.5/35<sup>ème</sup> et un emploi à 23/35<sup>ème</sup>) ces emplois se substituent aux contrats saisonniers récurrents,
- Considérant qu'afin de respecter les engagements pris auprès de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, il est proposé de procéder à la transformation d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>) en emploi d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif « Prestation Sociale Jeunes »,
- Considérant qu'afin de répondre au cahier des charges de la labélisation « France Services » de l'Espace Public du Littoral, notamment au niveau des moyens humains (2 ETP), il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire d'un agent à temps non complet (31.5/35<sup>ème</sup>) pour le passer à temps complet. Ce poste est intégré au BP 2021,
- Considérant qu'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe demande son intégration dans la filière animation sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, considérant que la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique offre cette possibilité dans le cadre de l'intégration directe, il est proposé de transformer l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en emploi d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Considérant la labélisation France Services de l'Espace Public du Littoral et de l'Espace Multi Services,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) visant à déployer des conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national en s'appuyant sur les structures France Services,

Considérant que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt dans l'objectif de lutter contre la fracture numérique en développant des actions numériques sur son territoire,

Considérant que l'éligibilité au dispositif « conseiller numérique » permet de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat sur une durée de 24 mois (subvention de 50.000€),

Vu la validation par l'ANCT de la candidature de la Communauté de Communes au dispositif « conseiller numérique »,

Vu l'avis favorable de la commission Maisons France Service, transport et solidarité en date du 26 mai 2021,

Il est proposé de transformer un emploi d'adjoint technique en emploi d'adjoint d'animation. Ce poste est intégré au BP 2021 pour le soldé,

## 2) Transformation d'emploi à la Direction Juridique

Considérant que suite à la réorganisation de la direction Juridique et la création du service veille réglementaire, contentieux et concessions, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un emploi d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives en un emploi d'attaché territorial. Ce poste est intégré au BP 2021. Cette personne sera chargée d'assurer la responsabilité du service.

## 3) Création d'emploi à la Direction du Développement et de l'attractivité du Territoire

Considérant que dans le cadre du fonctionnement du service des sports, suite à la montée en puissance de l'activité de la régie du lac de Caniel nécessitant ainsi le déploiement d'un agent sur le service, et afin de proposer un accueil de qualité, il est proposé de procéder à la transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif en emploi d'adjoint administratif,

## 4) Transformation d'emplois à la Direction des Services Techniques

- Considérant que dans le cadre de la réorganisation des services, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint au directeur des services techniques issu du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, il est proposé de procéder à la transformation d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en emploi d'ingénieur territorial,
- Considérant que dans le cadre de la réorganisation des services, et suite à mobilité interne, il est proposé de transformer un emploi de chargé de mission Nouvelles Technologies d'Information et de Communication en emploi d'ingénieur territorial.

## 5) Transformation d'emploi

Considérant qu'un agent placé en disponibilité pour convenances personnelles a sollicité sa réintégration anticipée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction, il est proposé de transformer un emploi d'adjoint technique en emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant que l'ensemble des emplois susmentionnés pourront être pourvus par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à défaut de recrutement de titulaire,

Considérant que les personnels recrutés sur ces postes pourront, le cas échéant, bénéficier du régime indemnitaire correspondant à leur cadre d'emploi et tout complément légal de salaire (Supplément familial de traitement, complément indemnitaire annuel,...),

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 15 juin 2021,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **autorise les créations/transformations des emplois présentés ci-dessus,**
- **autorise le Président à signer tous actes et documents s'y rapportant.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 100 - Séance du 28/06/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 01/07/2021

Date de publication : 01/07/2021

Le Président

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210701-210628-100-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021